

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Université de Lorraine

Direction du Patrimoine Immobilier
34 Cours Léopold
BP 25233
54052 NANCY CEDEX

MAÎTRE D'OUVRAGE :

INSITU architectes

123 rue de Mac Mahon
54000 NANCY

OPERATION :

Opération de désimperméabilisation sur le Campus
Résistance à Epinal (88) de l'Université de Lorraine

PHASE : DCE

BPU

Date : Juillet 2026

LOT 1 : Espaces verts

D. Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U) - Pièces écrites

Indice	Date	Modification
A	07-26	Élaboration

PREAMBULE

L'ensemble des prestations définies ci-après devront être conformes aux articles de C.C.T.P.

Tous travaux décrits au présent CCTP et/ou indiqués sur un des plans du DCE sont implicitement compris dans le BPU.

Si des travaux présents dans le CCTP ou sur les plans ne sont pas explicitement décrits dans l'un des articles de ce BPU, ils devront être de facto intégrés dans un ou des articles de ce BPU.

La répartition des travaux dans les articles du BPU est laissée au choix de l'entrepreneur ; mais ces travaux ne devront faire l'objet ni de prix supplémentaires ni d'avenants.

NUMEROS PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX EN LETTRES	PRIX UNITAIRE HT EN CHIFFRES
A	Etudes et installation	
A.1	<u>Dossier d'exécution</u> Ce prix rémunère à l'ensemble les études d'exécution des ouvrages Y compris : les notes de calcul et les schémas d'atelier, les levers de géomètre, la réalisation des plans sous forme informatisée au format dwg, la mise au point du PAQ et du PRE. <i>Forfait.....</i>	
A.2	<u>Implantation et piquetage</u> Ce prix rémunère à l'ensemble toutes les prestations nécessaires à la réalisation du projet, relatives à l'installation et au piquetage du projet, à l'hygiène et à la sécurité du chantier, la mise en place de tous les équipements nécessaires à la signalisation des travaux, à l'isolation du chantier et à la protection des personnes, pendant toute la durée des travaux et pour chaque tranche, dont notamment : ▣ rédaction des pièces écrites (PPSPS, etc.), ▣ les prestations décrites dans le CCAG et décrets, ▣ l'aménagement et l'entretien des terrains et des accès, ▣ les frais de branchement, d'aménagement et de fonctionnement des réseaux divers pour les besoins du chantier, ▣ les frais d'installation et de fonctionnement des locaux de chantier et des installations propres au personnel et au matériel de l'Entreprise et du Maître d'œuvre, ▣ les amenées et les replis du matériel nécessaire à l'exécution des travaux, ▣ les frais de fourniture, de mise en place et d'entretien de la signalisation de chantier et des dispositifs de sécurité tels que définis aux CCAP et CCTP ▣ les dispositions de tous ordres en vue d'assurer l'hygiène, la sécurité et l'écologie du chantier ainsi que le gardiennage des installations, ▣ la construction, l'entretien et l'arrosage des pistes de chantier nécessaires à l'exécution des travaux et leur enlèvement en fin de chantier, ▣ le repliement des installations et la remise en état des lieux, ▣ toutes sujétions de dépose, repose, déplacement des dispositifs. Hors de l'emprise de la zone d'activités. ▣ passerelles ou dispositifs permettant les accès véhicules En fin de chantier : ▣ l'enlèvement des installations, le repli du matériel, la remise en état des lieux ▣ les travaux de nettoyage du chantier en cours et en fin de travaux ▣ les frais de remise en état de la voirie locale dégradée par les travaux ▣ la remise en état des lieux de dépôt et leur piste d'accès conformément au CCTP et les mouvements de reprise de la terre végétale nécessaire à cet usage La position sera rémunérée au pourcentage de l'avancement des travaux. <i>Forfait :</i>	

NUMEROS PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX EN LETTRES	PRIX UNITAIRE HT EN CHIFFRES
B	Travaux de désimperméabilisation	
B.1	<u>Sélection et sciage des dalles bétons à conservées (CCTP Art. 3.3)</u> Ce prix comprend le repérage et le marquage contradictoire des dalles en béton destinées à être conservées en présence du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre, conformément au plan d'implantation du projet. Il comprend également le sciage périphérique des dalles au moyen d'une scie adaptée, afin de les désolidariser des parties destinées à être démolies, y compris toutes sujétions nécessaires pour obtenir des découpes nettes et rectilignes, la protection des ouvrages conservés contre toute dégradation, ainsi que toutes les manutentions, protections, matériels, nettoyages et prestations accessoires nécessaires à la parfaite exécution des travaux. <i>Le mètre linéaire :</i>	
B.2	<u>Fracturation des dalles béton non conservées (CCTP Art. 3.4)</u> Ce prix comprend la fragmentation contrôlée des dalles béton existantes non conservées, conformément aux plans d'exécution et aux prescriptions du CCTP, par tous moyens mécaniques adaptés (burineur hydraulique, brise-roche, sciage complémentaire ou tout autre procédé approprié). Il comprend également toutes les sujétions nécessaires afin d'obtenir un maximum de fragments réemployables de formes irrégulières et de dimensions approximatives de 50 × 50 cm, 40 × 40 cm et 30 × 30 cm, en limitant la production de fines et de fragments de trop petite dimension, ainsi que toutes les manutentions, protections, matériels et prestations accessoires nécessaires à la parfaite exécution des travaux. <i>Le mètre carré :</i>	
B.3	<u>Stockage des fragments de dalles béton en vue d'un réemploi in situ (CCTP Art. 3.5)</u> Ce prix comprend le repérage et le marquage contradictoire des dalles en béton destinées à être conservées en présence du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre, conformément au plan d'implantation du projet. Il comprend également le sciage périphérique des dalles au moyen d'une scie adaptée, afin de les désolidariser des parties destinées à être démolies, y compris toutes sujétions nécessaires pour obtenir des découpes nettes et rectilignes, la protection des ouvrages conservés contre toute dégradation, ainsi que toutes les manutentions, protections, matériels, nettoyages et prestations accessoires nécessaires à la parfaite exécution des travaux. <i>Le mètre linéaire :</i>	
B.4	<u>Evacuation des excédents de dalles béton en décharge agréée (CCTP Art. 3.6)</u> Ce prix comprend le chargement, la manutention, le transport et l'évacuation des fragments de béton non réemployés vers une installation de traitement ou une décharge agréée, conformément à la réglementation en vigueur. Il comprend également l'ensemble des frais de transport, de traitement, de valorisation ou d'élimination des matériaux, ainsi que toutes les sujétions liées à la gestion des déchets, y compris la fourniture des bordereaux de suivi des déchets ou de tout justificatif de dépôt demandé par le maître d'œuvre. <i>Le mètre carré :</i>	

NUMEROS PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX EN LETTRES	PRIX UNITAIRE HT EN CHIFFRES
B.5	<u>Dépose de la grille de caniveau (CCTP Art. 3.7)</u> Ce prix comprend la dépose soignée de l'ensemble des grilles de caniveau situées dans l'emprise des travaux, conformément aux plans du projet. Il comprend également le démontage des éléments de fixation, toutes les manutentions nécessaires, le stockage provisoire sur site ou l'évacuation des éléments déposés selon les prescriptions du maître d'œuvre, la protection des parties de caniveaux conservées pendant toute la durée du chantier, la mise en place de protections adaptées sur les ouvertures laissées libres après dépose afin d'assurer la sécurité du personnel et des usagers, ainsi que toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux. Le mètre linéaire :	
B.6	<u>Déconnexion partielle des réseaux d'évacuation des eaux pluviales (CCTP Art. 3.8)</u> Ce prix comprend le repérage des canalisations concernées, la déconnexion des branchements devenus sans objet, la dépose des canalisations situées dans les futures zones plantées, le sciage des canalisations au droit des ouvrages conservés, l'obturation étanche des extrémités des canalisations abandonnées, le remblaiement et la remise en état des fouilles. Il comprend également toutes les sujétions nécessaires à la préservation des réseaux maintenus en service, le maintien des exutoires existants destinés à être réaménagés dans le cadre du projet, ainsi que toutes les fournitures, matériels, manutentions, protections et prestations accessoires nécessaires à la parfaite exécution des travaux. Au forfait :	
B.7	<u>Mise en place et réglage des regards de trop-plein (CCTP Art. 3.9)</u> Ce prix comprend la fourniture et la mise en œuvre des regards de trop-plein, leur implantation conformément aux plans du projet, leur raccordement aux exutoires conservés, le calage, le réglage altimétrique afin de garantir le niveau de surverse défini par le projet, ainsi que toutes les sujétions nécessaires à leur parfait fonctionnement en tant qu'ouvrages de trop-plein des espaces plantés. Il comprend également les terrassements éventuels, les raccordements, les remblaiements, la remise en état des abords, les fournitures, les matériels, les manutentions et toutes les prestations accessoires nécessaires à la parfaite exécution des travaux. A l'unité :	
B.8	<u>Décaissement des zones d'espaces verts à - 50 cm (CCTP Art. 3.10)</u> Ce prix comprend le décaissement des futures zones d'espaces verts jusqu'à une profondeur de 50 cm par rapport au niveau fini des revêtements minéraux, conformément aux plans du projet. Il comprend également l'extraction des matériaux, leur chargement, leur transport, leur évacuation vers une filière agréée ou leur réemploi sur le chantier selon les prescriptions du maître d'œuvre, ainsi que toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux. Il comprend également toutes les dispositions nécessaires au maintien de la stabilité des ouvrages conservés, notamment la réalisation et le maintien des talus de soutènement en terrain naturel en périphérie des dalles béton conservées, ainsi que, le cas échéant, tous les confortements provisoires ou définitifs rendus nécessaires par la méthode d'exécution de l'entreprise. Le mètre cube :	

NUMEROS PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX EN LETTRES	PRIX UNITAIRE HT EN CHIFFRES
C	Les revêtements	
C.1	<u>Réalisation de dalles en béton similaire aux dalles conservées (CCTP Art. 3.11)</u> Ce prix comprend la fourniture et la réalisation des nouvelles dalles en béton conformément aux plans du projet. Il comprend également toutes les sujétions nécessaires afin d'obtenir un aspect similaire aux dalles béton conservées, notamment en termes de teinte, de nature, de couleur et de granulométrie des granulats apparents, de texture et de traitement de surface, ainsi que des finitions. Il comprend également la réalisation des échantillons ou planches d'essai nécessaires à la validation du béton par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage, les coffrages, armatures éventuelles, coulage, finitions, cure, joints, protections, nettoyages, ainsi que toutes les fournitures, matériels, manutentions et prestations accessoires nécessaires à la parfaite exécution des travaux. <i>Le mètre carré :</i> <i>.....</i>	
C.2	<u>Pose des opus en béton de réemploi (CCTP Art. 3.12)</u> Ce prix comprend le tri, la sélection et la pose des fragments de dalles béton issus du réemploi, conformément aux plans du projet. Il comprend également toutes les sujétions nécessaires à la réalisation d'un calepinage irrégulier, les découpes ponctuelles, le réglage des niveaux, le calage et les ajustements des éléments, la réalisation des joints d'une largeur de 2 à 3 cm au moyen d'un mélange terre-pierre composé de 30 % de terre végétale et de 70 % de sable 0/4, la fourniture et la plantation des micromottes dans les joints, ainsi que toutes les fournitures, matériels, manutentions, nettoyages et prestations accessoires nécessaires à l'obtention d'un ouvrage plan, stable, durable et parfaitement raccordé aux ouvrages existants et projetés. <i>Le mètre carré :</i> <i>.....</i>	
C.3	<u>Bouchardage des grandes dalles béton existantes et projetées (CCTP Art. 3.13)</u> Ce prix comprend la préparation des supports, le bouchardage mécanique des dalles béton conservées et des dalles béton nouvellement réalisées, conformément aux plans du projet, afin d'obtenir une texture homogène mettant en valeur les granulats et assurant une unité esthétique entre les ouvrages existants, les nouvelles dalles et les éléments en béton de réemploi. Il comprend également la protection des ouvrages et équipements adjacents, le traitement des raccords entre les différentes surfaces, le nettoyage complet des ouvrages après intervention, l'évacuation des résidus issus des travaux, ainsi que toutes les fournitures, matériels, manutentions et prestations accessoires nécessaires à la parfaite exécution des travaux. <i>Le mètre carré :</i> <i>.....</i>	
C.4	<u>Pose de cornières en acier galvanisé (CCTP Art. 3.14)</u> Ce prix comprend la fourniture et la mise en œuvre de cornières en acier galvanisé L 200 × 100 × 8 mm, destinées au maintien des limites de l'œuvre d'art et à la retenue de la mignonette, conformément aux plans du projet. Il comprend également le piquetage et l'implantation, les découpes et ajustements, les fixations et ancrages, le réglage altimétrique et l'alignement des cornières à fleur du niveau fini de la mignonette, le remblaiement et la mise en œuvre de la mignonette contre les cornières, ainsi que toutes les fournitures, matériels, manutentions et prestations accessoires nécessaires à la parfaite exécution des travaux. <i>Le mètre linéaire :</i> <i>.....</i>	

NUMEROS PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX EN LETTRES	PRIX UNITAIRE HT EN CHIFFRES
D	Travaux de préparation des sols	
D.1	<u>Apport d'amendement organique et minéral pour recomposer un substrat fertile sur 20 cm y.c brassage (CCTP Art. 3.4)</u> En attente des résultat Le mètre cube :	
D.2	<u>Ouverture des fosses d'arbre 6m³ (CCTP Art. 3.24)</u> Réalisation d'une fosse de plantation en pleine terre 2.5 x 2.5 x 1 m Ce prix rémunère à l'unité, les terrassements, le décompactage du fond de forme, le griffage des parois, l'enlèvement des déblais non réutilisables et gravois, l'amendement organique et la fertilisation. L'unité :	
D.3	<u>Finition de mise en forme paysagère (CCTP Art. 3.25)</u> Ce prix rémunère, au mètre carré, la mise en forme paysagère des zones végétalisables du projet. Ces travaux exécutés mécaniquement ou manuellement comprendront un régalage des terres pour réalisation des mouvements de terrain conformément au plan, le raccordement aux ouvrages, le réglage des niveaux avec une tolérance altimétrique de plus ou moins 0,05 M. par rapport aux cotes finies du projet, les façons culturales superficielles qui consisteront en un ameublissement réglé du sol avec enlèvement des éléments d'un diamètre supérieur à 0,05 m. sur une épaisseur de 0,15 m., et la réalisation des fils d'eaux de surface. Le mètre carré :	

NUMEROS PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX EN LETTRES	PRIX UNITAIRE HT EN CHIFFRES
E	Fourniture et plantations des végétaux – Protections Tous les végétaux seront de première catégorie selon la norme NF V12-037. La fourniture comprend toutes les sujétions d'arrachage en pépinière, de manipulation et préparation, de transport, de protection contre les intempéries (en particulier les risques de gel nocturne), les blessures ou le dessèchement, de mise en jauge sur le chantier ou en pépinière s'il y a lieu. La mise en jauge des végétaux est obligatoire si la plantation ne peut être effectuée dans les 48 heures pour le cas de végétaux en mottes. NOTA BENE : Le Maître d'œuvre veillera particulièrement à la qualité des végétaux. Ceux-ci seront choisis pour leur homogénéité et leur venue franche. Ils devront être conformes aux tailles et aux formes demandées et seront plantés soit en motte, soit en containers, soit à racines nues suivant indications dans le présent document. Ils seront exempts de chicots, de maladies ou de blessures. Rappel : Pour les arbres tiges, la force est égale à la circonférence en cm. du tronc (ou des troncs) mesurés à 1.00 mètre de hauteur. Leur couronne naturelle sera conservée lors de la plantation et toutes les précautions pour ne pas l'endommager seront prises lors du transport. À titre indicatif, les arbres ou conifères dont la flèche est cassée, mutilée ou blessée, dont la couronne est mal équilibrée ou peu fournie en branches seront automatiquement refusés à la réception des travaux. Il en sera de même pour les arbustes dont le nombre de branches demandées et la force à la plantation ne correspond pas à ce qui est demandé dans le présent document. RENSEIGNEMENTS PREALABLES (Obligatoire) Nom et adresse de(s) la() pépinière(s) d'emprunt d'où proviennent les arbres et les conifères, et, où ces derniers sont visibles : Ce prix rémunère à l'unité, les fournitures, le transport, la plantation, l'arrosage et les tailles après plantation, l'entretien et la garantie de reprise de 2 ans. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. Les végétaux sont garantis 2 ans (conformément au CCTP)	
E.1.1	<u>Fourniture et plantation de <i>Quercus phellos</i></u> Quercus phellos, HT, M.G, 3xTrp, 16/18 Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la plantation d'un arbre de haute tige de Quercus phellos, dont la force est de 16-18 cm, y compris le transport, le déchargement, la mise en jauge, la taille de formation et de nettoyage avant plantation, la mise en place de l'arbre, avec ajustement du collet au niveau du sol fini, le remblaiement du trou de plantation avec la terre végétale, la constitution d'une cunette d'arrosage et le plombage à l'eau. L'unité :	
E.1.2	<u>Fourniture et plantation de <i>Amelanchier canadensis</i></u> Amelanchier canadensis, Cépée, M.G, 3xTrp, 3/4 troncs, 200/250 cm Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la plantation d'un arbre en cépée de Amelanchier canadensis, dont la hauteur est de 200/250 cm, y compris le transport, le déchargement, la mise en jauge, la taille de formation et de nettoyage avant plantation, la mise en place de l'arbre, avec ajustement du collet au niveau du sol fini, le remblaiement du trou de plantation avec la terre végétale, la constitution d'une cunette d'arrosage et le plombage à l'eau. L'unité :	

E.1.3	<u>Fourniture et plantation de <i>Elaeagnus umbellata</i></u> Elaeagnus umbellata, Cépée, M.G, 3xTrp, 3/4 troncs, 250/300 cm Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la plantation d'un arbre en cépée de <i>Elaeagnus umbellata</i>, dont la hauteur est de 250/300 cm, y compris le transport, le déchargement, la mise en jauge, la taille de formation et de nettoyage avant plantation, la mise en place de l'arbre, avec ajustement du collet au niveau du sol fini, le remblaiement du trou de plantation avec la terre végétale, la constitution d'une cunette d'arrosage et le plombage à l'eau. L'unité :	
E.2	<u>Fourniture et plantation des massifs de graminées, vivaces et sous arbrisseaux (CCTP Art. 3.26.A)</u>	
E.2.1	<u>Zone prairie sèche :</u>	
E.2.1.1	<u>Fourniture et plantation de <i>Santolina chamaecyparissus</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Santolina chamaecyparissus</i>, en conteneur de 3L. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.1.2	<u>Fourniture et plantation de <i>Helichrysum italicum</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Helichrysum italicum</i>, en conteneur de 3L. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.1.3	<u>Fourniture et plantation de <i>Ruta graveolens</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Ruta graveolens</i>, en conteneur de 3L. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	

E.2.1.4	<u>Fourniture et plantation de <i>Artemisia abrotanum</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Artemisia abrotanum</i>, en conteneur de 3L. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.1.5	<u>Fourniture et plantation de <i>Hyssopus officinalis</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Hyssopus officinalis</i>, en conteneur de 3L. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.1.6	<u>Fourniture et plantation de <i>Rosmarinum officinalis</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Rosmarinum officinalis</i>, en conteneur de 3L. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.1.7	<u>Fourniture et plantation de <i>Festuca filiformis</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Festuca filiformis</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.1.8	<u>Fourniture et plantation de <i>Stipa pennata</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Stipa pennata</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	

E.2.1.9	<u>Fourniture et plantation de <i>Pulsatilla vulgaris</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Pulsatilla vulgaris</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.1.10	<u>Fourniture et plantation de <i>Salvia pratensis</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Salvia pratensis</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.1.11	<u>Fourniture et plantation de <i>Dianthus carthusianorum</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Dianthus carthusianorum</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.1.12	<u>Fourniture et plantation de <i>Knautia arvensis</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Knautia arvensis</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	

E.2.1.13	<u>Fourniture et plantation de <i>Scabiosa columbaria</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Scabiosa columbaria</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.1.14	<u>Fourniture et plantation de <i>Origanum vulgare</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Origanum vulgare</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.1.15	<u>Fourniture et plantation de <i>Genista tinctoria</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Genista tinctoria</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.1.16	<u>Fourniture et plantation de <i>Succisa pratensis</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Succisa pratensis</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.1.17	<u>Fourniture et plantation de <i>Iris germanica</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Iris germanica</i>, en conteneur de 3L. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	

E.2.1.18	<u>Fourniture et plantation de <i>Teucrium ackermanii</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Teucrium ackermanii</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.1.19	<u>Fourniture et plantation de <i>Euphorbia cyparissias</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Euphorbia cyparissias</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.1.20	<u>Fourniture et plantation de <i>Thymus vulgaris</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Thymus vulgaris</i>, en conteneur de 3L. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.1.21	<u>Fourniture et plantation de <i>Sedum reflexum</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Sedum reflexum</i>, en micro-motte. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.1.22	<u>Fourniture et plantation de <i>Thymus serpyllum</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Thymus serpyllum</i>, en micro-motte. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	

E.2.1.23	<u>Fourniture et plantation de <i>Veronica x cantiana</i></u> <u>Zone prairie sèche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Veronica x cantiana</i>, en micro-motte. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.2	<u>Zone prairie naturaliste :</u>	
E.2.2.1	<u>Fourniture et plantation de <i>Calluna vulgaris</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Calluna vulgaris</i>, en conteneur de 3L. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.2.2	<u>Fourniture et plantation de <i>Ruta graveolens</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Ruta graveolens</i>, en conteneur de 3L. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.2.3	<u>Fourniture et plantation de <i>Artemisia abrotanum</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Artemisia abrotanum</i>, en conteneur de 3L. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.2.4	<u>Fourniture et plantation de <i>Hyssopus officinalis</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Hyssopus officinalis</i>, en conteneur de 3L. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	

E.2.2.5	<u>Fourniture et plantation de <i>Avenella flexuosa</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Avenella flexuosa</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.2.6	<u>Fourniture et plantation de <i>Molinia caerulea</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Molinia caerulea</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.2.7	<u>Fourniture et plantation de <i>Festuca filiformis</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Festuca filiformis</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.2.8	<u>Fourniture et plantation de <i>Pulsatilla vulgaris</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Pulsatilla vulgaris</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.2.9	<u>Fourniture et plantation de <i>Salvia pratensis</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Salvia pratensis</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	

E.2.2.10	<u>Fourniture et semis de <i>Linum perenne</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère au mètre carré semé, la préparation de sol et affinage du sol, le transport, l'engrais et l'amendement, le semis maigre de <i>Linum perenne</i>, son griffage. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. Le mètre carré :	
E.2.2.11	<u>Fourniture et plantation de <i>Silene vulgaris</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Silene vulgaris</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.2.12	<u>Fourniture et plantation de <i>Jasione laevis</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Jasione laevis</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.2.13	<u>Fourniture et plantation de <i>Dianthus carthusianorum</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Dianthus carthusianorum</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.2.14	<u>Fourniture et plantation de <i>Knautia arvensis</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Knautia arvensis</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	

E.2.2.15	<u>Fourniture et plantation de <i>Scabiosa columbaria</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Scabiosa columbaria</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.2.16	<u>Fourniture et plantation de <i>Calamintha nepeta</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Calamintha nepeta</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.2.17	<u>Fourniture et plantation de <i>Origanum vulgare</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Origanum vulgare</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.2.18	<u>Fourniture et plantation de <i>Genista tinctoria</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Genista tinctoria</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.2.19	<u>Fourniture et plantation de <i>Succisa pratensis</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Succisa pratensis</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	

E.2.2.20	<u>Fourniture et plantation de <i>Iris spuria</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Iris spuria</i>, en conteneur de 3L. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.2.21	<u>Fourniture et plantation de <i>Sisyrinchium striatum</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Sisyrinchium striatum</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.2.22	<u>Fourniture et plantation de <i>Teucrium ackermanii</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Teucrium ackermanii</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.2.23	<u>Fourniture et plantation de <i>Euphorbia cyparissias</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Euphorbia cyparissias</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.2.24	<u>Fourniture et plantation de <i>Thymus vulgaris</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Thymus vulgaris</i>, en conteneur de 3L. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	

E.2.2.25	<u>Fourniture et plantation de <i>Sedum reflexum</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Sedum reflexum</i>, en micro-motte. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.2.26	<u>Fourniture et plantation de <i>Thymus serpyllum</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Thymus serpyllum</i>, en micro-motte. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.2.27	<u>Fourniture et plantation de <i>Veronica x cantiana</i></u> <u>Zone prairie naturaliste :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Veronica x cantiana</i>, en micro-motte. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	

E.2.3	<u>Zone lisière fraîche :</u>	
E.2.3.1	<u>Fourniture et plantation de <i>Calluna vulgaris</i></u> <u>Zone lisière fraîche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Calluna vulgaris</i> , en conteneur de 3L. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.3.2	<u>Fourniture et plantation de <i>Hyssopus officinalis</i></u> <u>Zone lisière fraîche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Hyssopus officinalis</i> , en conteneur de 3L. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.3.3	<u>Fourniture et plantation de <i>Ruta graveolens</i></u> <u>Zone lisière fraîche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Ruta graveolens</i> , en conteneur de 3L. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.3.4	<u>Fourniture et plantation de <i>Avenella flexuosa</i></u> <u>Zone lisière fraîche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Avenella flexuosa</i> , en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.3.5	<u>Fourniture et plantation de <i>Molinia caerulea</i></u> <u>Zone lisière fraîche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Molinia caerulea</i> , en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	

E.2.3.6	<u>Fourniture et plantation de <i>Pulsatilla vulgaris</i></u> <u>Zone lisière fraîche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Pulsatilla vulgaris</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.3.7	<u>Fourniture et plantation de <i>Salvia pratensis</i></u> <u>Zone lisière fraîche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Salvia pratensis</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.3.8	<u>Fourniture et plantation de <i>Silene vulgaris</i></u> <u>Zone lisière fraîche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Silene vulgaris</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.3.9	<u>Fourniture et plantation de <i>Jasione laevis</i></u> <u>Zone lisière fraîche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Jasione laevis</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.3.10	<u>Fourniture et plantation de <i>Knautia arvensis</i></u> <u>Zone lisière fraîche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Knautia arvensis</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	

E.2.3.11	<u>Fourniture et plantation de <i>Scabiosa columbaria</i></u> <u>Zone lisière fraîche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Scabiosa columbaria</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.3.12	<u>Fourniture et plantation de <i>Succisa pratensis</i></u> <u>Zone lisière fraîche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Succisa pratensis</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.3.13	<u>Fourniture et plantation de <i>Iris spuria</i></u> <u>Zone lisière fraîche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Iris spuria</i>, en conteneur de 3L. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.3.14	<u>Fourniture et plantation de <i>Sisyrinchium striatum</i></u> <u>Zone lisière fraîche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Sisyrinchium striatum</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.3.15	<u>Fourniture et plantation de <i>Digitalis purpurea</i></u> <u>Zone lisière fraîche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Digitalis purpurea</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	

E.2.3.16	<u>Fourniture et plantation de <i>Teucrium ackermanii</i></u> <u>Zone lisière fraîche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Teucrium ackermanii</i>, en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.3.17	<u>Fourniture et plantation de <i>Thymus vulgaris</i></u> <u>Zone lisière fraîche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Thymus vulgaris</i>, en conteneur de 3L. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.3.18	<u>Fourniture et plantation de <i>Sedum reflexum</i></u> <u>Zone lisière fraîche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Sedum reflexum</i>, en micro-motte. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.3.17	<u>Fourniture et plantation de <i>Thymus serpyllum</i></u> <u>Zone lisière fraîche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Thymus serpyllum</i>, en micro-motte. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.3.18	<u>Fourniture et plantation de <i>Veronica x cantiana</i></u> <u>Zone lisière fraîche :</u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Veronica x cantiana</i>, en micro-motte. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	

E.2.4	<u>Fourniture et plantation de bulbes de remplissage</u>	
E.2.4.1	<u>Fourniture et plantation de bulbe de <i>Iris reticulata</i></u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Iris reticulata</i> , en bulbe. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.4.2	<u>Fourniture et plantation de bulbe de <i>Crocus tommasinianus</i></u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Crocus tommasinianus</i> , en bulbe. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.4.3	<u>Fourniture et plantation de bulbe de <i>Narcissus bulbocodium</i></u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Narcissus bulbocodium</i> , en bulbe. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.5	<u>Fourniture et plantation de bisannuelles de remplissage</u>	
E.2.5.1	<u>Fourniture et plantation de <i>Verbascum lychnitis</i></u> Ce prix rémunère à l'unité, la préparation de sol et affinage, le transport, l'engrais et l'amendement, le bassinage, le déchignage, l'ouverture des trous de plantation, la plantation proprement dite et l'arrosage de <i>Verbascum lychnitis</i> , en godet de 9 cm. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. L'unité :	
E.2.5.2	<u>Fourniture et semis de <i>Daucus carota</i></u> Ce prix rémunère au mètre carré semé, la préparation de sol et affinage du sol, le transport, l'engrais et l'amendement, le semis maigre de <i>Daucus carota</i> , son griffage. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. Le mètre carré :	
E.2.5.2	<u>Fourniture et semis de <i>Trifolium striatum</i></u> Ce prix rémunère au mètre carré semé, la préparation de sol et affinage du sol, le transport, l'engrais et l'amendement, le semis maigre de <i>Trifolium striatum</i> , son griffage. L'origine des végétaux devra être soumise à autorisation du maître d'œuvre. Le mètre carré :	

E.3	<u>Fourniture et mise en œuvre des semis (CCTP Art. 3.26.C)</u> Ce prix rémunère l'ensemble de prestation visant à ensemercer les joints entre les joints des opus des surfaces minérale. Cela comprend : l'apport de substrat spécifique pour recevoir les semis, l'ensemencement selon les prescriptions du CCTP, un regarnissage, le nettoyage, balayage et toutes les sujétions d'exécution mécanique ou manuelle. <i>Le mètre carré :</i> <i>.....</i>	
E.4.1	<u>Fourniture et mise en place de tuteur monopode y compris lien en toile de jute (CCTP Art. 3.27.A)</u> Ce prix comprend la fourniture et la mise en place d'un système de tuteurage monopode conforme aux prescriptions du CCTP, y compris le tuteur en bois, les liens en toile de jute adaptés garantissant le maintien de l'arbre sans risque de blessure pour le tronc. Il comprend également le battage, les réglages, les contrôles de stabilité, les manutentions, les fournitures, ainsi que toutes les sujétions et prestations accessoires nécessaires à la parfaite exécution des travaux. <i>L'unité :</i> <i>.....</i>	
E.4.2	<u>Fourniture et mise en œuvre d'enduit de protection contre les brûlures solaires des troncs (CCTP Art. 3.27.B)</u> Ce prix comprend la fourniture et l'application d'un enduit de protection contre les brûlures solaires sur les troncs des arbres, conformément aux prescriptions du CCTP. Il comprend également la préparation des supports, l'application de l'enduit dans les règles de l'art, les protections éventuelles des végétaux et des ouvrages avoisinants, les fournitures, les manutentions, le nettoyage des lieux après intervention, ainsi que toutes les sujétions et prestations accessoires nécessaires à la parfaite exécution des travaux. <i>L'unité :</i> <i>.....</i>	

NUMEROS PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX EN LETTRES	PRIX UNITAIRE HT EN CHIFFRES
F	Mobilier	
F.1	<u>Fourniture et mise en œuvre de tables basses (CCTP Art. 3.15)</u> Ce prix comprend la fourniture et la mise en œuvre de tables basses de dimensions 1,32 × 0,65 m, de type Newport de chez Aréa ou mobilier équivalent approuvé, constituées d'une structure en acier. Il comprend également la finition par thermolaquage, les dispositifs de fixation, le boulonnage sur les dalles béton, les réglages, les manutentions, ainsi que toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux.. <i>L'unité :</i>	
F.2	<u>Fourniture et mise en œuvre de fauteuils individuels en bois et métal (CCTP Art. 3.16)</u> Ce prix comprend la fourniture et la mise en œuvre de fauteuils individuels de dimensions 64 × 59 × 76 cm (L × P × H), de type Newport Bois de chez Aréa ou mobilier équivalent approuvé, constitués d'une assise en lattes de bois, d'un piétement en acier et d'accoudoirs en acier massif. Il comprend également la finition par thermolaquage de la structure métallique et la protection des éléments en bois par une lasure teinte « bois naturel », les dispositifs de fixation, le boulonnage sur les dalles béton, les réglages, les manutentions, ainsi que toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux. <i>L'unité :</i>	
F.3	<u>Fourniture et mise en œuvre de fauteuils doubles en bois et métal (CCTP Art. 3.17)</u> Ce prix comprend la fourniture et la mise en œuvre de fauteuils doubles de dimensions 128 × 59 × 76 cm (L × P × H), de type Newport Bois de chez Aréa ou mobilier équivalent approuvé, constitués d'une assise en lattes de bois, d'un piétement en acier et d'accoudoirs en acier massif. Il comprend également la finition par thermolaquage de la structure métallique et la protection des éléments en bois par une lasure teinte « bois naturel », les dispositifs de fixation, le boulonnage sur les dalles béton, les réglages, les manutentions, ainsi que toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux. <i>L'unité :</i>	
F.4	<u>Fourniture et mise en œuvre de chaises longues en bois et métal (CCTP Art. 3.18)</u> Ce prix comprend la fourniture et la mise en œuvre de chaises longues de dimensions 148 × 113 × 85 cm (L × l × H), de type Newport Bois de chez Aréa ou mobilier équivalent approuvé, constituées d'une assise en lattes de bois, d'un piétement en acier et d'accoudoirs en acier massif. Il comprend également la finition par thermolaquage de la structure métallique et la protection des éléments en bois par une lasure teinte « bois naturel », les dispositifs de fixation, le scellement des pieds dans un massif en béton réalisé dans les espaces verts, les réglages, les manutentions, ainsi que toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux. <i>L'unité :</i>	
F.5	<u>Fourniture et mise en œuvre de corbeilles en métal (CCTP Art. 3.19)</u> Ce prix comprend la fourniture et la mise en œuvre de corbeilles métalliques de capacité 42 L, de type Tulipe de chez Aréa ou mobilier équivalent approuvé. Il comprend également la finition par thermolaquage, les dispositifs de fixation, le scellement sur la façade conformément aux prescriptions du fabricant, les réglages, les manutentions, ainsi que toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux. <i>L'unité :</i>	

NUMEROS PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES ET PRIX EN LETTRES	PRIX UNITAIRE HT EN CHIFFRES
G	Garantie de reprise et suivi des aménagements	
G.1	<u>Garantie de reprise et entretien des arbres (CCTP Art. 3.29)</u> Ce prix rémunère l'ensemble des prestations d'entretien et de suivi durant les deux années suivant la plantation des arbres y compris : une taille de formation des arbres pour remonter progressivement la charpente, l'application de tout enduit ou mastic de protection, la vérification et le changement des systèmes de tuteurage, un traitement insecticide et fongique si nécessaire, un suivi d'arrosage, l'application d'enduit de protection contre la brûlure solaire... Les arbres plantés sont également garantis selon les prescriptions du CCTP pendant les deux années suivant la réception. <i>L'unité :</i> <i>.....</i>	
G.2	<u>Garantie de reprise et entretien des massifs de graminées, vivaces et sous arbrisseaux (CCTP Art. 3.29)</u> Ce prix rémunère au mètre carré, l'ensemble des prestations d'entretien et de suivi durant les deux années suivant la plantation des massifs d'arbustes et de vivaces y compris : le désherbage dès que nécessaire, l'arrosage, le changement des essences, la taille de formation et d'entretien, le ramassage des déchets, le rechargement en paillage du même type que celui prescrit dans le CCTP, Les massifs plantés sont également garantis selon les prescriptions du CCTP pendant les deux années suivant la réception. <i>Le mètre carré ::</i> <i>.....</i> <i>.....</i>	